

Image not found or type unknown



Congé donner par le bailleur après achat

Par **raffin Monique**, le 12/11/2016 à 07:59

bonjour,

j ai signé un bail en mai 2014 , mon propriétaire a vendu son appartement occupé en juillet 2016, le nouveau propriétaire viens de m envoyer un congé pour reprise du bien , on m a dit qu il ne pouvait le faire car cela ne fait pas deux ans qu il est propriétaire (loi alur) , que dois je faire ?

merci de votre aide